CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195657** **VALABLE JUSQU'AU** **27/10/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/07/2000

Raison sociale : ANVOLIA 35

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/07/2024

Capital : 47 072

6 RUE HELENE BOUCHER
35235 THORIGNE-FOUILLARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2000B00758

Siret : 432 261 931 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5400173-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 001 572444

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 001 572444

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 23 35 10 85 **Fax :** 02 23 35 40 25

Portable : 07 61 43 67 81

Responsabilité légale :
ANVOLIA MF (800 116 972) / FABUREL ANTHONY PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.anvolia.com

E-mail : anvolia35@anvolia.com

Effectif moyen : 45 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 519 098 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	33	09/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 12:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.